

# La carte Cumulus solidaire débarque en Suisse romande

**REQUÉRANTS D'ASILE** • *Née du côté de Saint-Gall, la Solikarte permet de récolter des bons Migros en faveur de requérants d'asile déboutés qui vivent dans une grande précarité. Explications.*

**SOPHIE GAITZSCH**

Une carte qui offre la possibilité de redistribuer ses points Cumulus à ceux qui n'ont pas assez pour subvenir à leurs besoins quotidiens? L'idée a germé dans l'esprit futé de Debora Buess, étudiante saint-galloise de 21 ans. Baptisée Solikarte, le petit rectangle rouge fait fureur en Suisse alémanique et arrive aujourd'hui en terres romandes. Le principe est simple. Toutes les Solikarte, utilisables aux caisses de Migros exactement comme la carte Cumulus, ont le même code barre. Les points récoltés vont donc tous sur un même compte. Une fois convertis en bons, ils sont distribués aux requérants d'asile déboutés qui sont forcés de vivre de l'aide d'urgence, soit un hébergement minimal et une aide en nature ou en espèces allant de 8 et 12 francs par jour. La répartition des bons se fait par le biais d'organisations locales qui travaillent sur le terrain.

## 20 000 francs déjà redistribués

La réflexion de Debora Buess a commencé derrière une caisse. L'été de ses 18 ans, la jeune femme travaille pour Migros et demande à longueur de journée à ses clients s'ils ont une carte Cumulus. «Je me suis dit que récolter des points de manière individuelle ne sert pas à grand-chose, alors que certaines personnes en ont vraiment besoin», raconte dans un français parfait l'énergique étudiante en géologie, à l'occasion d'une rencontre dans un café bernois. Elle commence alors à photocopier le code barre de sa propre carte pour le distribuer à son entourage et dans les bars, puis envoie les bons

amassés au Solidaritätsnetz Ostschweiz, une organisation d'aide aux réfugiés pour laquelle elle est engagée. «Totement 'handmade'», rigole-t-elle.

L'initiative prend forme petit à petit grâce au bouche-à-oreille, s'étend dans le reste de la Suisse alémanique, s'organise en groupe régionaux, puis prend pied au Tessin. Côté romand, les choses sont en train de se mettre en place. «Je suis en contact avec des organisations à Lausanne et à Genève. Une version française de notre site internet, solikarte.ch, sera mise en service d'ici à deux ou trois semaines», explique Debora Buess, qui semble encore effarée de l'ampleur prise par son projet: 10 000 cartes en circulation, entre 400 et 500 utilisations par jour et l'équivalent d'environ 20 000 francs déjà redistribués.

Et Migros, dans tout ça? Depuis l'été dernier, le géant orange joue le jeu. Mais la bataille fut rude. La coopérative, mise au courant de l'existence de la Solikarte depuis sa naissance, l'autorise dans un premier temps tout en refusant de s'engager officiellement. Mais début 2012, le ton change. Debora Buess reçoit un courrier lui annonçant la résiliation du compte à fin mai. Raison invoquée: la carte Cumulus est prévue pour être utilisée à l'intérieur d'un même ménage. Pas de quoi impressionner Debora Buess, qui se lance avec l'aide de deux collègues zurichoises dans de longs mois de protestations auprès du distributeur. Jugeant insatisfaisante une première proposition, le petit groupe passe à la vitesse supérieure en organisant une pétition et en parvenant à orchestrer un joli remue-ménage dans les mé-



Sollicité à plusieurs reprises concernant la Solikarte et son avenir ainsi que sur une éventuelle disposition à la soutenir de manière active, Migros n'a pas été en mesure de répondre. KEYSTONE

dias. Face au désastre publicitaire qui se profile, Migros s'empresse d'autoriser la poursuite du projet, sans restriction. Debora Buess se réjouit de ce feu vert et dit être aujourd'hui en dialogue constant avec son ancien adversaire.

## Hésitations

Du côté de Migros, on semble toutefois encore un peu emprunté quant

à l'attitude à adopter. Sollicité à plusieurs reprises concernant la Solikarte et son avenir ainsi que sur une éventuelle disposition à la soutenir de manière active, le groupe n'a pas été en mesure de répondre.

Pour les adeptes de Coop, il existe aussi une Soli-Supercard. Mais seules 200 unités sont en circulation et toute expansion est pour l'instant bloquée

par le distributeur. A cette mauvaise volonté vient s'ajouter une difficulté technique: avec la Supercard, les achats peuvent être effectués directement avec la carte sans passer par une transformation en bons. Debora Buess entend toutefois monter au front pour trouver un arrangement, une fois que le tourbillon Solikarte sera un peu calmé. I

# «Le canton de Neuchâtel a annihilé les acquis des personnes avec handicap»

**ÉDUCATION** • *Associations de parents, syndicats et professionnels réclament davantage de moyens pour l'enseignement spécialisé.*

**CLAUDE GRIMM**

«Il s'agit véritablement d'un démantèlement, qui plus est illégal, les bases juridiques cantonales et fédérales n'étant pas respectées! Après quelque cinquante ans de droits des enfants et des jeunes en situation de handicap en qualité d'assurés AI, le canton s'arroge le pouvoir d'annihiler les acquis.» Les mots relayés par la dizaine d'associations de parents d'enfants en situation de handicap, les syndicats des enseignants et les institutions chargées de l'enseignement spécialisé, réunis sous une même enseigne pour dénoncer les manquements en la matière de Philippe Gnaegi (PLR), chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), claquent comme une giflette.

Ils réclament la ratification, la semaine prochaine par le parlement, de l'Accord intercantonal de collaboration en matière de pédagogie spécialisée, ainsi que sa mise en œuvre dans les six mois – et non sur quatre à cinq ans comme le préconise le gouvernement. Et surtout ils demandent davantage de moyens que les 600 000 francs prévus par le département – les besoins sont évalués entre 5 millions et 9 millions par an – pour permettre au canton de rattraper le retard considérable qu'il a pris dans l'intégration au sein de l'école des enfants ayant des difficultés avérées.

«La reconnaissance des 3000 à 4000 enfants et jeunes en situation de handicap souffre de graves manques depuis la reprise du dossier par le canton en janvier 2008, qui ne respecte pas l'octroi des mesures systématiques pour les situations de handicap reconnues.» En cause? Une politique d'économies financières et une assimilation du handi-

cap au périmètre de l'action sociale. «Philippe Gnaegi se borne à répéter que 'la santé et le social coûtent trop cher dans ce canton'», dénonce le député POP Daniel Ziegler. Les enfants en situation de handicap se voient ainsi discriminés par rapport à ceux fréquentant l'école ordinaire, ces derniers bénéficiant automatiquement de toutes les mesures spécialisées pour des raisons financières. Pourtant, le canton est censé leur octroyer, en plus des aides déjà prévues par l'école primaire, des prestations appelées «mesures renforcées».

**Le principal reproche** fait à M. Gnaegi depuis qu'il a repris le dossier en 2009 est d'avoir déterminé les mesures allouées par des enveloppes financières globales – dont les montants sont inférieurs aux besoins reconnus –, et non selon le principe de l'allocation individuelle (la notion d'intensité est ignorée). Ainsi, des enfants sont laissés pour compte. Des parents se sont par conséquent vus contraints de recourir en justice contre le DECS. En novembre 2010, un arrêt du Tribunal cantonal administratif leur a donné raison: le DECS a été sommé d'attribuer des mesures en fonction des besoins des enfants et non pas uniquement selon des critères financiers. Mais M. Gnaegi ne s'est toujours pas exécuté. Les écoles spécialisées et les prestataires ambulatoires continuent d'être sous-financés et bon nombre d'enfants demeurent sans mesures spécialisées.

Gérée jusqu'à fin 2007 en grande partie par l'assurance-invalidité, la pédagogie spécialisée incombe aux cantons depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière en 2008, qui

sont dès lors responsables de l'accompagnement et de la scolarisation des enfants et des jeunes jusqu'à 20 ans ayant des besoins éducatifs particuliers. Ce transfert des tâches est réglé depuis 2007 par l'Accord intercantonal en matière de pédagogie spécialisée, en vigueur depuis 2011. En Suisse romande, seuls Neuchâtel et le Jura – qui a mis plus de moyens – ne l'ont pas encore ratifié.

Neuchâtel est par ailleurs tenu d'élaborer un concept cantonal de pédagogie spécialisée, lui aussi toujours en souffrance. Une proposition existe pourtant: Insieme Neuchâtel a remis à Philippe Gnaegi en 2011 un rapport avec des propositions pour sa mise en œuvre, qui est resté au fond d'un tiroir. Les associations qui souhaiteraient le diffuser se voient opposer une fin de non-recevoir par le Département, sous prétexte qu'il s'agirait d'un «document départemental». «Début 2009, Sylvie Perrinjaquet [ministre de l'Éducation de 2005 à 2009] disait qu'elle était prête à ratifier l'accord intercantonal. Philippe Gnaegi met les pieds au mur depuis le début de la législature, sous prétexte qu'il est difficile de mettre d'accord tous les acteurs. Ce n'est pas vrai. Preuve en est aujourd'hui, nous sommes tous autour de la même table», dénonce Daniel Ziegler.

De son côté, Philippe Gnaegi rétorque que le budget de l'éducation spécialisée a augmenté de près de 15% entre 2009 et 2013, passant de 32 millions à 36,6 millions, à quoi s'ajouteront 600 000 francs jusqu'en 2016. Il reconnaît cependant que les moyens actuels sont insuffisants et promet de demander au parlement de délier les cordons de la bourse. I

## «DES PARENTS PAIENT POUR INTÉGRER LEUR ENFANT À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE»

«Tous les quinze jours, une maman m'appelle en plein désarroi car il n'y a pas de structure adaptée pour son enfant», déplore Frédéric Maillard, d'Autisme Neuchâtel. «Des parents finissent par renoncer et quittent le canton, sortent leur enfant de l'école pour le réintégrer dans une structure spécialisée ou le confient à une structure externe du canton, ce qui est une aberration en termes de coûts. Des parents ont créé une école pour offrir à leurs enfants une scolarité adaptée à leurs besoins et d'autres paient un auxiliaire de vie pour que leur enfant puisse être en intégration à l'école obligatoire», dénonce-t-il. Selon Laure Gallet, représentante des enseignants auprès du syndicat SSP, la majorité du corps enseignant souhaite intégrer les enfants en situation de handicap. Le problème est le manque de moyens: «Je pourrais raconter des dizaines d'histoires, comme celle de cette maîtresse qui accueille, sans aucun soutien, un enfant autiste alors qu'elle a déjà 24 élèves. Ou celle d'une collègue avec 22 élèves dont un enfant autiste qui peine à suivre les leçons. Le respect des enfants intégrés n'est pas assuré. Celui des autres élèves non plus: des activités ne pouvant se faire avec un enfant en situation de handicap doivent être supprimées», regrette-elle. CGM